



**Altereo**

**Délégation Urbanisme Sud-est**

2 avenue Madeleine Bonnaud

Parc d'activité Point Rencontre

13770 Venelles

Tél : 04 42 54 00 68

**COMMUNE DE PAVIE**  
**DEPARTEMENT DU GERS**



## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

## BILAN DE LA CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavie	
Nom du fichier	Bilan de la Concertation
Version	Version arrêt
Rédacteur	<i>Vivek Brutus</i>
Approbateur	<i>Benjamin Pesquier</i>

# LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE DU PLU

La procédure d'élaboration d'un PLU comprend plusieurs étapes :

Le Conseil municipal délibère sur les révisions du PLU et précise les modalités de la concertation avec la population	
Réalisation des études nécessaires	Phase de concertation
Réalisation du dossier	
<b>Le Conseil Municipal délibère sur les révisions</b>	
Modification du zonage et du règlement du PLU	
Montage des annexes du PLU	
Le Conseil Municipal arrête le projet de PLU et tire le <u>bilan de la concertation</u>	
Consultation des Personnes Publiques Associées	
Réalisation de l'enquête publique	
Le Conseil Municipal approuve le PLU	

## LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 31 mars 2022, la commune de Pavie a prescrit les révisions allégées de son Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération définit les modalités de concertations tout au long de la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme :

- **Mise à disposition d'un registre de concertation en Mairie,**
- **Mise à disposition des documents de travail sur le site internet de la commune [www.pavie.fr](http://www.pavie.fr),**
- **Organisation d'une réunion publique le mercredi 23 mars à 18h30 salle Gascogne**
- **Rédaction d'un article dans la lettre d'information municipale n°59 de février – mars 2022,**

## Les outils de la concertation

### Publications

- **Dans la lettre d'information municipale**

La lettre d'information municipale n°59 de février-mars a intégré les éléments nécessaires pour la connaissance du public concernant les différentes révisions allégées du PLU de la commune.

Extrait de la lettre d'information municipale de février-mars



## Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Alors que le ralentissement de la pandémie se confirme et que nous aspirons à une vie la plus proche possible de « l'avant Covid », voici que des incertitudes fortes se font jour sur le plan international. Le conflit en Ukraine ne peut nous laisser indifférents tant nous pensions qu'il n'y aurait plus de guerre en Europe. Aujourd'hui nous ne pouvons que nous sentir proches du peuple Ukrainien et du sort injuste qu'il subit. La solidarité s'organise avec le concours du Département et du monde associatif. Si vous souhaitez prendre une initiative ou faire une offre, rendez vous sur <https://www.gers.fr/solidarite-ukraine>. Merci d'en tenir informée la mairie.

Sur l'actualité de la commune, nous organiserons le 23 mars, une réunion publique sur la révision allégée du Plan local d'urbanisme. Il s'agit de corriger certaines imprécisions ou erreurs dans la rédaction initiale du document.

Ce mois-ci aura lieu, le 27 mars, la Foire au jardinage. La pandémie nous avait privé depuis 2 ans de cette manifestation importante du printemps Pavien. Nous sommes heureux de retrouver ce rendez-vous traditionnel tellement identifié à notre cité.

A noter le 1<sup>er</sup> avril prochain un concert du blues band gersois en faveur de villages d'Himalaya.

Pour terminer, il convient ici de remercier les professionnels de santé et les bénévoles associatifs qui ont assuré le fonctionnement du centre de dépistage covid pendant 4 semaines. Jusqu'au 11 février ce sont près de 800 tests qui ont ainsi été réalisés au profit des habitants de PAVIE et des environs.

Bien cordialement à vous,



Jean-Michel BLAY

## Procédure de révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le territoire de la commune est couvert par un PLU approuvé par délibération le 20 décembre 2017. Une adaptation du document est aujourd'hui nécessaire pour réaliser des corrections dans certaines zones du règlement graphique.

Trois secteurs du territoire nécessitent aujourd'hui de revoir le tracé des zones urbaines afin :

- d'une part de prendre en compte la réalité du terrain et notamment des habitations existantes ainsi que des annexes de constructions principales légalement édifiées avant l'approbation du PLU.
- d'autre part d'intégrer des terrains pour lesquels des permis de construire ont été légalement délivrés et des chantiers sont en cours.





Ces adaptations, qui relèvent de la procédure de révision dite allégée (article L.153-34 du code de l'urbanisme) concernent :

- Révision allégée n°1 : modification du tracé des zones UH1 et UH2 sur le secteur ouest de la N21
- Révision allégée n°2 : modification du tracé de la zone UH2 sur le secteur du chemin de Besmeaux
- Révision allégée n°3 : modification du tracé de la zone UH1 sur le secteur du chemin des Trouilles

La phase de concertation préalable est en cours :

- un registre de concertation est disponible à l'accueil de la Maire, aux heures d'ouverture pour vous permettre de recueillir l'avis du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet.
- le rapport de présentation des 3 procédures des révisions allégées ainsi que le plan de zonage des révisions allégées sont à la disposition du public. Le public peut accéder à ces documents en Mairie, ou sur le site internet [www.pavie.fr](http://www.pavie.fr) (accessible dans « actualité » ou bien par l'onglet « Urbanisme » cliquer ci-dessous pour voir ou télécharger le document).

Enfin, avant l'arrêt du projet à la prochaine réunion du Conseil municipal prévu fin mars 2022, **une réunion publique a été fixée le mercredi 23 mars à 18h30 salle Bernard IV**

- **En Mairie**

Un registre de concertation a été mis à disposition en Mairie afin que les citoyens puissent y écrire leurs doléances.

- **Sur le site internet de la commune**

Les informations relatives à la procédure de révision allégée du PLU sont disponibles sur le site de la mairie de Pavie.

## Les réunions publiques

Une réunion publique a été organisée le 23 mars 2022 à 18h30 :

[Affiche de la réunion publique](#)

COMMUNE DE PAVIE

DEPARTEMENT DU GERS



AVIS AU PUBLIC

REVISIONS ALLEGEES N°1 / N°2 / N°3 DU PLU

RÉUNION PUBLIQUE

23 MARS 2022 A 18H30

**SALLE GASCOGNE**

## **Le registre de la concertation**

Le registre de la concertation n'a fait objet d'aucune inscription.

## **Suite de la procédure et réunion avec les acteurs institutionnels**

Suite à la délibération d'arrêt de la révision allégée du PLU de Pavie en Conseil Municipal, une réunion conjointe avec les Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi qu'une saisine de la CDPENAF du Gers va être effectuée par la commune.